



MAIRIE DE
NANTEUIL
DEUX-SÈVRES

COMMUNE DE NANTEUIL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 6 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 6 avril, à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. BILLEROT Christophe, Maire.

Présents : Christophe BILLEROT, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Alain BORDAGE, Christophe NAUD, Diana OBADIA, Nadine ROLLANDEAU, Gilles MEUNIER, Nathalie LIEVENS, Hervé PARTHENAY, Nicolas PORTIER, Laurence FESTINO, Damien GALLES, Marina CAPPELLAZZO Loïc HERVE.

Absents excusés : Christelle GERODOLLE (pouvoir donné à Alain BORDAGE), Suzette AUZANNET (pouvoir donné à Christophe BILLEROT) Jean-Paul SAINTON (pouvoir donné à Laurence FESTINO), Catherine BROUSSARD (pouvoir donné à Marina CAPPELLAZZO), Estelle DRILLAUD GAUVIN (arrivée à 19h00) (pouvoir donné à Christophe NAUD), Joel PARTHENAY.

Secrétaire de Séance : Diana OBADIA

Date de convocation et d'affichage : 31/03/2021

I - Validation du compte rendu du conseil municipal du 2 mars 2021

Le compte rendu du 2 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

II - Délibérations

1) VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020 et COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Commune

M Christophe NAUD, adjoint en charge des finances, rappelle que le compte de gestion 2020 est établi par le Trésorier de St Maixent l'Ecole à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion 2020, établi et transmis par M DARBON, receveur, est conforme au compte administratif 2020 de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif 2020 du Maire et les écritures du compte de gestion 2020 du receveur municipal.

M Christophe NAUD présente également les résultats du compte administratif 2020 concordant avec le compte de gestion 2020.

Après sortie réglementaire du Maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice**
- **DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part**
- **D'APPROUVER et ARRETER les résultats 2020 du compte administratif ci-dessous**
- **D'AUTORISER le Maire à signer le compte de gestion 2020**

RESULTATS EXERCICE 2020

EXERCICE 2020				
DEPENSES NETTES				
FONCTIONNEMENT	891 207,43			
INVESTISSEMENT	184 403,94			
RECETTES NETTES				
FONCTIONNEMENT	1 063 747,71			
INVESTISSEMENT	266 406,80			
RESULTATS 2020				
FONCTIONNEMENT	172 540,28			
INVESTISSEMENT	82 002,86			
	CLOTURE 2019	AFFECTE A L'INVEST EN 2020	RESULTATS 2020	CLOTURE 2020
INVESTISSEMENT	-142 369,33		82 002,86	-60 366,47
FONCTIONNEMENT	502 158,04	192 513,33	172 540,28	482 184,99

Reste à réaliser :

Dépenses : 90 228 €

Recettes : 10 000 €

Lotissement Plaine du Peu III

M Christophe NAUD, adjoint en charge des finances, rappelle que le compte de gestion 2020 est établi par le Trésorier de St Maixent l'Ecole à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion 2020, établi et transmis par M DARBON, receveur, est conforme au compte administratif 2020 de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif 2020 du Maire et les écritures du compte de gestion 2020 du receveur municipal.

M Christophe NAUD présente également les résultats du compte administratif 2020 concordant avec le compte de gestion 2020.

Après sortie règlementaire du Maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2020 du budget Lotissement Plaine du Peu III, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget Lotissement Plaine du Peu III pour le même exercice.**
- **DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part**
- **D'APPROUVER et ARRETER les résultats 2020 du compte administratif ci-dessous**
- **D'AUTORISER le Maire à signer le compte de gestion 2020 du budget Lotissement Plaine du Peu III.**

Résultats exercice 2020

EXERCICE 2020	
DEPENSES	
FONCTIONNEMENT	0,00
INVESTISSEMENT	11 076,67
RECETTES	
FONCTIONNEMENT	0,00
INVESTISSEMENT	0,00
RESULTATS	
FONCTIONNEMENT	0,00
INVESTISSEMENT	-11 076,67

	CLOTURE 2019	AFFECTE A L'INVEST EN 2020	RESULTATS 2020	CLOTURE 2020
INVESTISSEMENT	-18 244,06		-11 076,67	-29 320,73
FONCTIONNEMENT	6 420,27	0,00	0,00	6 420,27

Bar Restaurant

M Christophe NAUD, adjoint en charge des finances, rappelle que le compte de gestion 2020 est établi par le Trésorier de St Maixent l'Ecole à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion 2020, établi et transmis par M DARBON, receveur, est conforme au compte administratif 2020 de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif 2020 du Maire et les écritures du compte de gestion 2020 du receveur municipal.

M Christophe NAUD présente également les résultats du compte administratif 2020 concordant avec le compte de gestion 2020.

Après sortie règlementaire du Maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2020 du budget Bar Restaurant communal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget Bar Restaurant communal pour le même exercice.**
- **DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part**
- **D'APPROUVER et ARRETER les résultats 2020 du compte administratif ci-dessous**
- **D'AUTORISER le Maire à signer le compte de gestion 2020 du budget Bar Restaurant communal**

EXERCICE 2020				
DEPENSES				
FONCTIONNEMENT	8 852,28			
INVESTISSEMENT	3 399,00			
RECETTES				
FONCTIONNEMENT	7 380,27			
INVESTISSEMENT	6 300,15			
RESULTATS				
FONCTIONNEMENT	-1 472,01			
INVESTISSEMENT	2 901,15			
	CLOTURE 2019	AFFECTE A L'INVEST EN 2020	RESULTATS 2020	CLOTURE 2020
INVESTISSEMENT	14 543,27		2 901,15	17 444,42
FONCTIONNEMENT	3 172,88	0,00	-1 472,01	1 700,87

Reste à réaliser :

Dépenses : 4 308 €

Recettes : 0 €

2) VOTE DES TAUX 2021

A compter de cette année, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne percevront plus le produit de la TH sur les résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressource est compensée par le transfert de la part départementale de la TF sur les propriétés bâties (18.88 % pour les Deux-Sèvres) et la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage (montant prévisionnel de 97 424 € pour NANTEUIL), pour les EPCI par l'attribution d'une fraction de la TVA nationale.

Cette suppression entraîne un changement dans les modalités de vote des taux 2021.

Les règles de liens ont également été modifiées.

M le Maire présente les bases prévisionnelles 2021, des simulations à taux constants et des variations possibles.

M le Maire propose une augmentation modérée des taux rappelant que depuis 3 ans, il n'y a eu aucune augmentation, que le budget communal comporte plusieurs projets importants et qu'il souhaite une augmentation dynamique constante et modérée plutôt qu'une augmentation forte et brutale dans 1 ou 2 ans.

M Damien GALLES s'interroge sur le choix de la communauté de communes d'augmenter ou non ses taux 2021. Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas prévue d'augmentation à ce jour mais que le conseil communautaire étant le 7 avril, il n'est pas possible d'avoir une information sûre à ce stade. M Damien GALLES précise que compte tenu du contexte sanitaire, des finances de la collectivité, il n'est pas favorable à une augmentation de ces taux pour 2021.

M Loïc HERVE souhaiterait attendre que la communauté de communes se positionne avant que le Conseil Municipal se prononce car, explique-t-il, il ne faudrait pas que la part de la communauté de communes augmente.

Après plusieurs échanges et débats au sein du Conseil Municipal, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide avec 12 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions des taux 2021 suivants :

- **TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) : 32.09 %**
- **TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES (TFPNB) : 47.23 %**

3) BUDGETS PRIMITIFS 2021 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Budget Commune

M Christophe NAUD présente la proposition de budget primitif 2021 pour la commune, préparée en commission finances.

Ce budget est ambitieux en termes de projets tout en restant vigilant au regard des crédits budgétaires et des capacités financières de la collectivité. M Christophe NAUD rappelle que la collectivité a peu investi ces dernières années, car la situation financière était relativement dégradée. Aujourd'hui, la trésorerie a été reconstituée, ce qui laisse la possibilité d'investir durablement et sereinement. La commission a souhaité accorder un investissement important pour les travaux de l'école au niveau de la sécurisation, l'isolation et l'équipement informatique dont l'école est dépourvue aujourd'hui (157 638 € sur l'exercice). Il est également proposé un fort investissement au niveau des matériels roulants avec l'achat d'un tractopelle, d'un camion benne et d'un petit véhicule dédié à l'accompagnement des personnes rencontrant des problèmes de mobilités. La masse salariale est également contenue sans pour autant entraver les démarches engagées en termes de revalorisation des traitements des agents, et maintenir une politique sociale auprès des personnels. Enfin, il est prévu le recrutement d'un agent en contrat Parcours Emploi Compétence.

Après échanges et débats sur ce budget 2021 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider le budget primitif 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 1 409 960.52 € et en investissement pour un montant de 933 380.07 €.**

Affectation du résultat Commune

M Christophe NAUD propose l'affectation du résultat suivant pour 2021 :

❖	Résultat de fonctionnement 2020	172 540.28
	Report 2019	<u>309 644.71</u>
	Résultat à affecter	482 184.99 €
❖	Résultat d'investissement 2020	82 002.86
	Report 2019	-142 369.33
	Restes à réaliser Dépenses	90 228.00
	Restes à réaliser Recettes	<u>10 000.00</u>
	Besoin de Financement	140 594.47 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de l'affectation suivante :

❖	Dotation aux réserves (1068)	140 594.47 €
❖	Report à nouveau	<u>341 590.52 €</u>
❖	Total (égal au montant à affecter)	482 184.99 €

Budget Lotissement Plaine du Peu III

M Christophe NAUD présente le budget primitif 2021 pour le Lotissement de la Plaine du Peu III. Il rappelle que ce budget est un budget de stocks.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider le budget primitif 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 85 312.46 € € et en investissement pour un montant de 58 641.46 €.**

Budget Bar – Restaurant

M Christophe NAUD présente le budget primitif 2021 pour le Bar-Restaurant.

Il rappelle qu'il a été installé la climatisation. Il indique également que les loyers sont actuellement exonérés compte tenu de l'impossibilité, pour le gérant, de pouvoir ouvrir son restaurant dans des conditions normales. Mr le Maire précise également qu'il est prévu de travailler avec le P'tit Toqué dans le cadre de la mise en place d'un repas cantine qui serait préparé par le restaurateur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider le budget primitif 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 7 027.15 € € et en investissement pour un montant de 24 265.14 €.**

4) SUBVENTIONS 2021

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN présente la proposition d'octroi des subventions travaillée en commission culture et communication et au regard des demandes et de la complétude des dossiers reçus en mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

ASSOCIATIONS	BUDGET 2021	ASSOCIATIONS	BUDGET 2021
Amicales du 3 ^{ème} âge	150,00	Gym Saint Maixent	150,00
Akro D'Scène	150,00	Les amis de l'hôpital	200,00
Les Fines Aiguilles	150,00		
Conseil Parents Elèves	1000,00	Assoc Conciliateurs Justice	150,00
Coopérative Scolaire	3750,00	Assoc Sclérose en plaques	50,00
Cyclo Club Nanteuillais	650,00	Banque alimentaire des DS	50,00
Les Amis de la TSF	80,00	Comité USEP	420,00
Loisirs Nanteuil Activités	300,00	UDAF	170,00
Nanteuil VTT Passion	730,00	Secours catholique	50,00
Société Chasse ACCA	150,00		
Val de Saivre Animation	150,00	<u>Total compte 6574</u>	9 550 €
Vallée des Quadeurs	150,00		
Aide étudiant	200,00		
Le club des Touchatouts	150,00		
Accueil et solidarité	100,00		
FC Ste Eanne Salles	300,00		
Hand Ball Mothais	150,00		

➤ **De valider le tableau d'octroi des subventions 2021 tel que proposé.**

5) POLITIQUE DE PROVISIONNEMENT

Mr le Maire indique que le Conseil Municipal doit prévoir dans son budget primitif des provisions permettant de recouvrer les créances non réglées. Ces crédits sont inscrits au compte 6817. Il doit être provisionné au minimum 15 % du reste à recouvrer de l'exercice N-1.

Les créances de l'année dernière étaient de 1220 €. Mr le Maire propose de provisionner 20 % de ces créances chaque année soit 244 € pour 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider la proposition de provisionnement chaque année à hauteur de 20 % des créances non réglées des exercices N-1.***

6) COMPTE FINANCIER UNIQUE

Il est proposé aux collectivités, par la DGFIP, d'être « commune test » pour la mise en place du compte financier unique qui consiste à produire en fin d'exercice un compte administratif et un compte de gestion en un seul document budgétaire.

Aujourd'hui, en Deux-Sèvres, 23 collectivités se sont déjà portées volontaires lors du 1er appel à candidature en 2019 :

5 démarrent en 2022 et 18 en 2023. Nanteuil pourra participer à la vague 2 de 2023.

Mr le Maire propose de participer à cette expérimentation. Pour cela 23 prérequis : passer en nomenclature M57 et dématérialiser les actes budgétaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De participer à la vague 2 « des communes tests » de mise en place de Compte Financier Unique.***

7) PLUI-PADD

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment le 1° de l'article L 153-31 qui prévoit que le plan local d'urbanisme est révisé lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune décide de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;

Vu l'article L151-2 du Code de l'urbanisme qui précise que le PLUi se compose d'un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), d'un règlement écrit, de documents graphiques et d'annexes ;

Vu l'article L151-5 du Code de l'urbanisme qui précise que « le PADD définit :

1. Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
2. Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. » ;

Vu l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme qui prévoit « qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. Le débat est réputé tenu s'il n'a pas eu lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal. » ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L153-33, la révision est effectuée selon les mêmes modalités que celles relatives à l'élaboration du plan local d'urbanisme, sauf en ce qui concerne le débat sur le PADD qui peut avoir lieu lors de la mise en révision du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération en date du 29 janvier 2020 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal fait l'objet de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers ;

Considérant que la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre dispose des justifications nécessaires pour répondre aux recours mais qu'il est important de sécuriser le Plan Local d'Urbanisme intercommunal afin d'éviter un retour aux documents d'urbanisme antérieurs ;

Considérant que la modification d'orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) s'avère nécessaire et que par conséquent, une révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal s'impose en application de l'article L 153-31 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme et Habitat de la Communauté de Communes en date du 28 janvier 2021 pour la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Considérant la délibération en date du 24 février 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé de prescrire la révision n°1 du Plan Local d'urbanisme intercommunal ;

Considérant la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2021 qui prend acte de la tenue du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

Monsieur le Maire de NANTEUIL rappelle qu'au travers de l'élaboration du PLUi, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre souhaite construire un projet commun à l'échelle du territoire. Le PLUi est ainsi un outil au service des projets, qui traduit les souhaits de développement et d'aménagement de notre territoire, pour les 10 à 15 ans à venir. Le PLUi permet de définir les grandes orientations de l'action publique de la Communauté de communes pour répondre ensemble aux besoins liés à l'attractivité du Haut Val de Sèvre, notamment en termes d'équipements publics, d'habitat, de déplacements et d'emplois.

Le PADD est l'occasion de traduire notre volonté collective de réussir simultanément à améliorer la qualité de vie de nos habitants, renforcer l'attractivité résidentielle et économique, conforter la solidarité territoriale et relever le défi de la transition énergétique, en proposant un développement durable, harmonieux et équilibré du territoire.

Les orientations générales du projet

Le projet d'aménagement et de développement durable de la Communauté de Communes est un projet volontariste qui s'articule autour de 3 grands axes :

1. Premièrement, un territoire structuré et cohérent,
2. Deuxièmement, un territoire mettant en avant ses atouts pour valoriser son cadre de vie,
3. Troisièmement un territoire engagé dans la transition énergétique.

Premièrement, un territoire structuré et cohérent : les élus de la Communauté de Communes ont la volonté d'exister entre les deux pôles que sont Niort et Poitiers et de renforcer l'identité du Haut Val de Sèvre. Il s'agira d'avoir un développement à la fois en terme d'habitat et d'économie, basé sur des pôles principaux structurants comme Saint-Maixent-l'Ecole, Pamproux et la Crèche, sans oublier les autres communes. L'objectif est d'accueillir d'ici 2035, 4 à 5000 habitants de plus en leur offrant les équipements (par exemple, un centre aquatique) et les emplois dont ils ont besoin dans un cadre de vie agréable.

Deuxièmement, un territoire mettant en avant ses atouts pour valoriser son cadre de vie : c'est-à-dire la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel (par exemple, les murets en pierre ou le patrimoine lié à l'eau tels que les lavoirs) ainsi que des paysages (particulièrement les haies bocagères), la préservation de ces espaces naturels (les bords de Sèvre, les vallées, les zones humides, les espaces protégés comme la vallée du Magnerolles), etc....

Troisièmement un territoire engagé dans la transition énergétique : la Communauté de Communes a conduit une étude parallèle au PLUi, le Plan Climat Air Energie Territorial, afin de traiter de toutes ces problématiques et de fixer des objectifs et des actions adaptées au territoire. Trois grandes orientations sont intégrées dans le PLUi :

- Encourager un urbanisme et des mobilités durables ;
- Réduire et mieux maîtriser la dépendance énergétique ;
- Atténuer la vulnérabilité (et adapter) le territoire aux effets du changement climatique.

Les évolutions envisagées dans le cadre de la révision n°1 du PLUi :

La révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a pour objectif de clarifier les orientations du PADD **de façon à renforcer sa cohérence interne ainsi que la cohérence avec les pièces du règlement graphique et écrit** sur 2 points :

- Le renforcement du pôle de Saint-Maixent-l'École s'appuyant sur les pôles secondaires (Saivres, Azay-le-Brûlé, Exireuil, Nanteuil) et Saint-Martin-de-Saint-Maixent : il est important de préciser les interactions existantes entre ces communes au sein de l'agglomération saint-maixentaise et de montrer qu'en raison des contraintes propres à la Ville Centre, son renforcement ne peut se faire qu'avec le développement des communes périphériques.
- La préservation des réservoirs de biodiversité remarquable tout en prenant en compte les villages et les activités économiques (exploitations agricoles...) existant dans ces réservoirs : ces orientations ne sont pas nouvelles mais elles étaient dispersées dans plusieurs chapitres du PADD. Il convient de préciser le document pour mettre en évidence les liens entre ces orientations.

Un débat a eu lieu au sein du Conseil Communautaire sur les orientations générales du PADD. Ce débat doit maintenant avoir lieu dans les conseils municipaux des 19 communes du Haut Val de Sèvre.

Une note de synthèse, ainsi que le projet de modification du PADD (PADD dans son intégralité a été transmis aux élus) ont été joints à la convocation permettant à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance des orientations générales du PADD et des évolutions proposées dans le cadre de la révision.

M le Maire vous propose d'ouvrir les débats. Il s'en suit plusieurs échanges et discussions au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***DE PRENDRE acte de la tenue des débats sur le PADD du PLUi.***

8) PISTE CYCLABLE V94

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN indique que lors de sa séance du 19 novembre 2018, le Département des Deux-Sèvres a arrêté un schéma cyclable touristique et défini des itinéraires d'intérêt national et régional.

Pour ces itinéraires qualifiés de niveau 1, le Département assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération d'aménagement et contribue à l'entretien.

Le Département souhaite aménager une véloroute devant relier la commune d'Échiré au département de la Vienne, en passant par NANTEUIL. Cette véloroute a vocation à favoriser la mobilité douce et le patrimoine local.

Les travaux de voirie et de signalétique, rendus nécessaires pour la création de l'itinéraire, empruntent des voies intercommunales, communales ou des chemins ruraux. Il convient d'établir une convention entre le département et la commune pour la réalisation de ces aménagements.

La date prévisionnelle d'ouverture de la véloroute 94 en Deux-Sèvres est prévue dans le courant de l'été 2021.

M le Maire a réalisé un film court permettant de retracer l'ensemble de cette véloroute traversant la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider la proposition de convention avec le Département dans la cadre de la mise en place d'une véloroute V94 sur le territoire communal.***

III - Comptes-rendus réunions et informations

1) Culture et communication

SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN précise les projets en termes de schéma directeur cyclable portés par la communauté de communes.

Les travaux d'aménagement réalisés au cours du 1er semestre 2021 doivent porter sur :

- la réfection de chemins existants dégradés,
- la sécurisation de carrefours considérés comme dangereux : création ponctuelle de pistes cyclables et installation de signalisation de sécurité,
- le jalonnement de l'itinéraire à l'aide de panneaux de signalisation directionnelle.

Il y a également une volonté de travail concerté avec les habitants du territoire et la communauté de communes. L'objectif étant d'obtenir un flux vélo de 30 % entre les communes limitrophes de Saint Maixent l'Ecole, notamment pour les déplacements professionnels.

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN précise que l'aménagement d'une piste cyclable a un coût estimé à 300 000 € du km. Il ne s'agit pour le moment que d'une étude.

FESTIVAL TRAVERSE

Mme Nathalie LIEVENS indique que le spectacle du 12 juin 2021 à midi sera au lieu-dit Piochère. La jauge pour l'accueil du public est fixée à 40 personnes. Le projet suit son cours.

2) **Vivre ensemble**

VACANCES ET FAMILLES

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN relaie les informations transmises par Mme Christelle GERODOLLE concernant l'association Vacances et Familles. Cette association a vocation à accompagner les familles sous conditions de ressources pour l'organisation et l'accès aux vacances à moindre coût. Une adhésion de 6 € par personne majeure est nécessaire pour pouvoir profiter du dispositif et il faut également être non imposable. Cette année 2 séjours possibles : du 7 au 12 juin et du 30 août au 4 septembre.

Mr Nicolas PORTIER propose d'afficher cette information sur le panneau extérieur de l'école.

MARCHES DE PRODUCTEURS

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN informe du projet de mise en place de deux marchés de producteurs afin de proposer une animation au sein de la commune. Deux dates ont été fixées : le vendredi 9 juillet de 18h00 à 21h30 et le vendredi 27 août, mêmes horaires. Le restaurant le P'tit Toqué et Les Mots Volants sont d'accord pour participer à ce moment de convivialité. D'autres producteurs et artisans devraient également être présents, pour le moment des réponses sont encore en attente.

Ce marché serait organisé au niveau du parking de l'école.

3) **Environnement et aménagement**

DEVIS SEOLIS

M Alain BORDAGE informe du rendez-vous avec l'entreprise SEOLIS ce jour. Il a été proposé des nouveaux devis concernant la poursuite du changement en led de l'éclairage public. Ces devis peuvent être subventionnés à hauteur de 70 %, pour la partie matériaux, par le SIEDS. C'est donc une proposition pertinente budgétairement. En revanche concernant le contrat de maintenance, le montant est encore trop important compte tenu de la prestation proposée.

SITS

M Alain BORDAGE fait part du courrier adressé par Mme la Présidente du SITS (Syndicat Intercommunal du Transport Scolaire) aux maires des communes adhérentes et au président de la communauté de communes Haut Val de Sèvre. Mme la Présidente du SITS se dit très déçue et consternée par les choix de refus de dissolution du SITS par la communauté de communes. Sachant que ce syndicat risque tout de même de péricliter.

4) **Enfance et jeunesse**

M le Maire fait part des informations relatives à l'enfance et la jeunesse communiquée par Mme Suzette AUZANNET. La situation de la COVID79 a nécessité la fermeture des établissements scolaires. Seuls les enfants des personnels soignants peuvent être accueillis.

Concernant le rythme scolaire, il faudra que la commune délibère pour proposer la semaine de 4 jours. Les enseignants ont indiqué être favorables à ce choix de rythme.

Enfin, les membres du Conseil Municipal ont tous reçu le compte rendu du dernier conseil d'école ne date du 23 mars 2021, qui sera également diffusé sur le site internet de la commune.

IV- Questions diverses

SMC

Mme Diana OBADIA, déléguée au sein du SMC (Syndicat Mixte de la Carte) a présenté un document diffusé par le SMC concernant son fonctionnement, et les projets en cours.

Le SMC a pour compétences :

- La gestion des déchets
- L'entretien des rivières
- Les bâtiments et infrastructures

16 membres composent le bureau syndical dont Mme Diana OBADIA

Certaines déchetteries devraient être fermées compte tenu de la baisse importante de fréquentation. Un travail important est également mené concernant la gestion du personnel (70 agents) avec la mise en place des Lignes Directrices de Gestion.

Enfin, une étude est également en cours pour la mise en place du ramassage des déchets avec une part tarifaire incitative.

Mme Diana OBADIA indique également que le syndicat se porte bien d'un point budgétaire.

CENTRE DE VACCINATION

Concernant le centre de vaccination dans la Maison du Temps Libre, il y a eu 230 à 240 vaccinations par jour. Le vaccin utilisé est le MODERNA. Cette vaccination est organisée par le SDIS. En principe d'autres dates devraient être proposées mais il n'y a pas encore de confirmation.

RECRUTEMENT

Un projet de recrutement en contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) est en cours. Plusieurs CV ont déjà été reçus en mairie.

DIVERS

Il est signalé un panneau tombé au niveau de la fontaine sucrée. Mme Marina CAPPELLAZZO demande s'il est possible d'installer une poubelle au niveau du passage à Gué et l'idée de relancer une activité « nettoyage de printemps » de la nature pourrait voir le jour.

Fin du Conseil Municipal à 21H41